

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance ordinaire des membres du conseil tenue exceptionnellement par vidéoconférence, le mercredi 17 juin 2020 à 20 h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence de la maire, madame Maïté Blanchette Vézina, les conseillers Gaston Rioux, Roch Vézina, Stéphanie Gaudreault, Karine Ayotte, Micheline Barriault, Rémi-Jocelyn Côté. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Ginette Roy est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1 Ouverture de la séance**
- 2 Adoption de l'ordre du jour**

- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVI**
 - 3.1 Points d'information
 - Mot de la maire
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2020

- 4. FINANCES**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 4.2 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales
 - 4.3 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement
 - 4.4 Transferts budgétaires
 - 4.5 Appropriation du surplus non affecté
 - 4.6 Emprunt au fonds de roulement
 - 4.7 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement

- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1 Embauche de Kariane Lavoie
 - 5.2 Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Compensation pertes de revenus et des coûts liés à la COVID-19 encourus aux municipalités
 - 5.3 Fermeture comptoirs Caisse Desjardins
 - 5.4 Relance solidaire, prospère et verte
 - 5.5 Bureau municipal - Nouvel horaire
 - 5.6 Modification de l'entente entre la Municipalité et l'Association des employés(ées) de la Municipalité et ses amendements

- 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 P.I.I.A. - 49, route du Fleuve Est
 - 6.2 P.I.I.A. - 72, route du Fleuve Ouest
 - 6.3 P.I.I.A. - 99, route du Fleuve Est
 - 6.4 P.I.I.A. - 128, route du Fleuve Est
 - 6.5 Demande de dérogation mineure - 294, route 132 Est

- 7. LOISIRS**
 - 7.1 Embauche du personnel du camp de jour 2020

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Octroi de contrat à Multi-lignes de l'Est
- 8.2 Octroi de contrat à Alarmes 911 Rimouski inc.
- 8.3 Octroi de contrat à Métronomie Ltée

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Réduction de la vitesse sur le territoire de la municipalité
- 9.2 Aménagement d'une traverse piétonne - route du Fleuve Ouest
- 9.3 Installation de panneaux sur la rue des Rosiers - Ralentissez pour ma sécurité

10 CORRESPONDANCE

11. AFFAIRES NOUVELLES

12 PÉRIODE DE QUESTIONS

13 FERMETURE DE LA SÉANCE

1. Ouverture de la séance

La maire, madame Maité Blanchette Vézina procède à l'ouverture de la séance.

2020-06-177

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVI

3.1 Points d'information

- Mot de la maire

2020-06-178

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2020

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2020 soit et est accepté.

FINANCES

2020-06-179

4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

CONSIDÉRANT QUE le Comité finance et suivi budgétaire a procédé à une vérification et a présenté une recommandation favorable.

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques

numéros 10 235 à 10 310, au montant de 129 169,27 \$ pour l'année 2020 soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, les frais de déplacement sont au montant de 1 117,50 \$ et la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 51 649,85 \$ sont acceptées.

Je, soussignée, Ginette Roy, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Ginette Roy
Directrice générale et secrétaire-trésorière

4.2 Dépôt de l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales daté du 8 juin 2020.

2020-06-180

4.3 Adoption des comptes à payer au fonds de règlement

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Micheline Barriault et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds de règlement, soit les chèques numéros 687 et 688, au montant de 7 696,42 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je, soussignée, Ginette Roy, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

Ginette Roy
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2020-06-181

4.4 Transferts budgétaires

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que les transferts intra budgétaires suivants au fonds des activités de fonctionnement portant les numéros 2020-43 à 2020-54 inclusivement au montant de 13 679 \$ soient et sont autorisés :

N°	Transfert de \$	Du G/L CT	Au G/L DT
2020-43	79 \$	01 21111 000	02 16000 411
2020-44	986 \$	01 21111 000	02 22000 442
2020-45	319 \$	01 21111 000	02 22000 525
2020-46	4 565 \$	01 38123 001	02 23001 999
2020-47	173 \$	01 27903 003	02 23002 522

2020-48	4 540 \$	02 70197 447	02 23999 999
2020-49	310 \$	02 32503 526	02 32504 526
2020-50	310 \$	02 33503 526	02 33504 526
2020-51	48 \$	02 33511 526	02 33602 526
2020-52	1 246 \$	01 21111 000	02 41100 526
2020-53	297 \$	01 21111 000	02 70120 675
2020-54	806 \$	01 21111 000	02 99000 881
TOTAL	13 679\$		

2020-06-182

4.5 Appropriation du surplus non affecté

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu qu'une somme de 7 871 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement.

2020-06-183

4.6 Emprunt au fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu qu'une somme de 2 086,50 \$ soit empruntée au fonds de roulement pour un terme de cinq (5) ans.

2020-06-184

4.7 Adoption des comptes à payer au fonds de roulement

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu que le compte présenté au fonds de roulement, soit le chèque numéro 219, au montant de 2 086,50 \$ soit et est accepté et autorisation est donnée de le payer.

Je, soussignée, Ginette Roy, secrétaire-trésorière et directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée par la municipalité de Sainte-Luce.

Ginette Roy
Directrice générale et secrétaire-trésorière

ADMINISTRATION

2020-06-185

5.1 Embauche de Kariane Lavoie

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agent de développement est vacant depuis plusieurs mois en raison d'un congé de maladie ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers en cours sont en attente de suivi et que les tâches de ce poste sont nécessaires au bon fonctionnement de nos services ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur les relations de travail a présenté une recommandation favorable.

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame Micheline Barriault et unanimement résolu de procéder à l'embauche de Kariane Lavoie à titre d'Agente de développement - Poste temporaire de 3 mois, soit du 22 juin au 22 septembre 2020, aux conditions établies dans l'entente liée à la municipalité de Sainte-Luce à ses employés. L'échelon 4 lui est octroyé.

2020-06-186

5.2 Fédération québécoise des municipalités (FQM) - Compensation pertes de revenus et des coûts liés à la COVID-19 encourus aux municipalités

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont fait preuve d'exemplarité dans le cadre de la crise de la COVID-19 et elles se sont mises au service de leurs citoyens pour assurer leur sécurité et leur bien-être ;

CONSIDÉRANT les effets sur les budgets municipaux avec des défis nouveaux tout en adoptant des stratégies diverses pour soutenir les contribuables et les entreprises, telle la suspension des intérêts sur les montants de taxes dus ou le report du paiement des taxes ;

CONSIDÉRANT QUE ces décisions ont causé, à des degrés variables, des pertes financières importantes qui pourrait se prolonger, les municipalités ont aussi assisté à une baisse importante de leurs revenus liés à des services tarifés. D'autres pertes sont aussi à prévoir ;

CONSIDÉRANT QUE certains ont laissé entendre qu'une partie de la solution à ces impacts financiers pourrait résulter dans la possibilité, pour les municipalités, de faire un déficit cette année. Comme plusieurs d'entre vous le savent déjà, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ne partage pas cet avis et considère que les coûts de la pandémie actuelle ne doivent pas incomber au palier local ;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie et ses conséquences sont d'une ampleur sans précédent et donne lieu à une réponse des gouvernements qui elle aussi est sans précédent. Ainsi, tant les gouvernements du Canada que du Québec offrent actuellement un support financier considérable au secteur privé, tous admettent que les conséquences de la pandémie ne peuvent être considérées comme étant un événement de nature privé. Si cette conclusion est bien fondée pour le secteur privé, elle doit l'être également pour les municipalités du Québec ;

EN CONSÉQUENCE les coûts et les pertes financières découlant de la crise de la COVID-19 ne peuvent pas être assumés par les gouvernements de proximité.

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu d'appuyer la Fédération québécoise des municipalités dans la demande récente d'une aide financière de 10 G\$ pour les gouvernements de proximité.

D'appuyer les revendications pour une éventuelle entente entre les gouvernements du Québec et du Canada pour la mise sur pied d'un

fonds de relance des régions.

De transmettre cet appui à la Fédération québécoise des municipalités comme revendication auprès des gouvernements.

2020-06-187

5.3 Fermeture comptoirs Caisse Desjardins

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest a fermé les comptoirs des secteurs de La Mitis, soit celui de Saint-Gabriel-de-Rimouski et de Sainte-Luce, depuis plus de trois mois ;

CONSIDÉRANT QU'aucun de ces secteurs n'est affecté de cas de COVID-19 et que sa population a respecté de manière exemplaire la période de confinement ;

CONSIDÉRANT QUE les caisses Desjardins sont considérées comme des services essentiels pour le territoire couvert ;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Desjardins se dit être à l'écoute et au service de ses membres ;

CONSIDÉRANT QUE les résidents de Saint-Charles-Garnier, Les Hauteurs, Saint-Gabriel-de-Rimouski, Saint-Marcellin, Saint-Donat et Sainte-Luce, étant des membres à part entière du Mouvement Desjardins, ont à parcourir plusieurs dizaines de kilomètres pour avoir accès au service au comptoir ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des commerces et établissements de ce territoire sont actifs et ouverts.

Il est proposé par madame Karine Ayotte, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'appuyer la MRC de la Mitis dans sa demande à la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis-Ouest d'ouvrir à la population de La Mitis ses comptoirs de service dans les trente prochains jours de réception de la présente résolution.

2020-06-188

5.4 Relance solidaire, prospère et verte

CONSIDÉRANT QUE nous vivons une crise sans précédent et que la pandémie teste notre résilience tout comme notre capacité d'intervention sur le terrain, là où les besoins sont les plus criants ;

CONSIDÉRANT QUE cette crise révèle nos forces nombreuses, dont l'exceptionnelle solidarité des Québécoises et des Québécois mais aussi nos faiblesses, comme le montrent tragiquement les répercussions de la crise sanitaire et économique sur nos citoyennes et citoyens et sur nos communautés les plus vulnérables ;

CONSIDÉRANT QU'il faut s'occuper de notre monde, de ceux et celles qui ont perdu leur emploi, qui ont mis temporairement la clef sous la porte de leur commerce ou de leur entreprise, de nos aînés, qui n'ont pas mérité de finir leurs jours dans l'angoisse et l'isolement, et de nos jeunes, déjà inquiets pour l'avenir ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons besoin de nous retrouver, de nous aérer, de retisser nos liens entre voisins et avec la nature ;

CONSIDÉRANT QUE la crise nous déstabilise, nous pousse à reculer nos limites et à entrer en terrain inconnu, qu'elle nous incite à être créatifs, à nous remettre en question et à nous imaginer nous relevant plus forts, plus solides et mieux armés pour faire face à ce que l'avenir nous réserve encore, alors même que la crise climatique et la croissance des inégalités sociales font toujours partie de notre paysage ;

CONSIDÉRANT QU'il nous permet de nous imaginer une nouvelle vie normale plus verte, plus prospère et plus solidaire ;

CONSIDÉRANT QUE répondre à la pandémie est la toute première priorité du monde municipal et que la crise crée des défis immenses de santé et de sécurité publique, de soutien économique et social aux personnes démunies ;

CONSIDÉRANT QUE nos services sociaux de première ligne, nos espaces publics, comme les parcs, et les équipements municipaux, nos services de voirie, de police et d'urbanisme sont directement mis à contribution ;

CONSIDÉRANT QUE c'est à l'échelle municipale et locale que se déploieront la plupart des mesures de relance, la réouverture des commerces et des services, les grands parcs, la reprise des transports collectifs et l'application des mesures de distanciation physique ;

CONSIDÉRANT QUE c'est aussi à notre échelle que se vivront de nouvelles habitudes de vie et de consommation, comme la recrudescence de l'agriculture de proximité et un retour vers les activités de voisinage, à l'échelle des collectivités et des quartiers et que c'est aussi là que nous devons resserrer le filet social sur les plans du logement, de l'itinérance et du soutien envers nos enfants et nos aînés, notamment ;

CONSIDÉRANT QUE déjà, le monde municipal a mis en avant, à travers ses regroupements, de nombreuses propositions de nature à nous permettre une sortie de crise qui renforce les grands consensus économiques, environnementaux et sociaux auxquels nous sommes parvenus au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE ces propositions, ancrées dans la réalité de chacune des régions du Québec, doivent être appuyées par les gouvernements puisque nous devons miser sur ceux qui habitent nos milieux et mettre en valeur les spécificités territoriales ;

CONSIDÉRANT QUE la réduction des émissions de gaz à effet de serre tout comme le renforcement de notre tissu social doivent s'inscrire systématiquement dans notre grille d'analyse pour les investissements à venir, notamment pour le soutien à nos artères commerciales et noyaux villageois, le développement des transports collectifs et actifs, la réfection des routes, la promotion de l'achat local, la rénovation des bâtiments, la mise en valeur du patrimoine, l'aménagement d'écoquartiers, l'embellissement d'espaces publics,

la construction et la rénovation de logements sociaux et abordables ainsi que l'accès aux infrastructures numériques ;

CONSIDÉRANT QUE cette crise que nous traversons est aussi une occasion précieuse de miser sur le développement durable de nos milieux ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec tente actuellement des premières mesures de déconfinement et que nous travaillons tous et toutes à stabiliser nos vies et celles de nos collectivités ;

CONSIDÉRANT QUE bientôt, nous devons aussi faire des choix sur les suites que nous voulons nous donner, et créer ensemble une nouvelle normalité et que la culture du dialogue social est une force et une source de fierté au Québec.

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu d'ajouter notre voix aux 15 leaders économiques, sociaux, syndicaux et environnementaux qui ont écrit récemment au premier ministre François Legault afin de proposer une relance solidaire, prospère et verte et aux municipalités et villes québécoises qui ont appuyé ce mouvement.

De confirmer que cette vision, partagée par la grande majorité des Québécois et des Québécoises partout au Québec, est aussi la nôtre.

De transmettre copie de la présente résolution au premier ministre François Legault.

2020-06-189

5.5 Bureau municipal - Nouvel horaire

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur les relations de travail a présenté une recommandation favorable.

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que dorénavant les heures d'ouverture du bureau municipal soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

2020-06-190

5.6 Modification de l'entente entre la Municipalité et l'Association des employés(ées) de la Municipalité et ses amendements

CONSIDÉRANT le changement des heures d'ouverture du bureau municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur les relations de travail a présenté une recommandation favorable.

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu de modifier l'entente liée à la municipalité et à ses employés et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière et la Maire à la signer pour et au nom de la municipalité.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2020-06-191

6.1 P.I.I.A. – 49, route du Fleuve Est

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet de recevoir favorablement le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 49, route du Fleuve Est tel que décrit précédemment ;

CONSIDÉRANT QUE le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 49, route du Fleuve Est, étant constituée du lot 3 464 421 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4078-89-7357, à l'effet de permettre le changement du revêtement extérieur des murs et du revêtement de la toiture d'une résidence unifamiliale isolée ;

CONSIDÉRANT QUE la rénovation du contour de la galerie améliorera l'apparence de la résidence ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture respecte les critères du règlement relatif aux P.I.I.A.

Il est proposé par madame Karine Ayotte, appuyé par madame Micheline Barriault et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du 49, route du Fleuve Est, tel que décrit précédemment.

2020-06-192

6.2 P.I.I.A. – 72, route du Fleuve Ouest

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet de recevoir favorablement le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 72, route du Fleuve Ouest tel que décrit précédemment ;

CONSIDÉRANT QUE le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 72, route du Fleuve Ouest, étant constituée du lot 3 689 313 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 3879-71-7250, à l'effet de permettre le changement de deux fenêtres sur la résidence unifamiliale isolée ;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles fenêtres sont similaires aux fenêtres existantes ;

CONSIDÉRANT QUE toute rénovation d'une habitation doit s'inspirer de l'architecture traditionnelle du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture respecte les critères du règlement relatif aux P.I.I.A.

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du 72, route du Fleuve Ouest, tel que décrit précédemment.

6.3 P.I.I.A. – 99, route du Fleuve Est

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet de recevoir favorablement le PIIA présenté pour la propriété du 99, route du Fleuve Esttel que décrit précédemment ;

CONSIDÉRANT QUE le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 99, route du Fleuve Est, étant constituée du lot 3 464 365 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4179-60-5053, à l'effet de permettre l'agrandissement, le changement du revêtement extérieur des murs, du revêtement de la toiture et le changement des fenêtres d'une résidence unifamiliale isolée ;

CONSIDÉRANT QUE le parement de bois, le parement (déclin) de fibres de bois comprimés et le parement de vinyle (déclin) sont des matériaux privilégiés pour le revêtement extérieur du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement améliorera l'aspect du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement sont de nature apparentée ou uniforme sur l'ensemble des façades du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE toute rénovation d'une habitation doit s'inspirer de l'architecture traditionnelle du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture respecte les critères du règlement relatif aux P.I.I.A.

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du 99, route du Fleuve Est, tel que décrit précédemment.

6.4 P.I.I.A. – 128, route du Fleuve Est

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet de recevoir favorablement le PIIA présenté pour la propriété du 128, route du Fleuve Est tel que décrit précédemment ;

CONSIDÉRANT QUE le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 128, route du Fleuve Est, étant constituée du lot 3 464 287 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4279-16-0448, à l'effet de permettre le changement du revêtement extérieur des murs et du revêtement de la toiture d'une résidence unifamiliale isolée ;

CONSIDÉRANT QUE le parement de bois, le parement (déclin) de fibres de bois comprimés et le parement de vinyle (déclin) sont des matériaux privilégiés pour le revêtement extérieur du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE les matériaux de revêtement sont de nature apparentée ou uniforme sur l'ensemble des façades du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE toute rénovation d'une habitation doit

s'inspirer de l'architecture traditionnelle du secteur ;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture respecte les critères du règlement relatif aux P.I.I.A.

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du 128, route du Fleuve Est, tel que décrit précédemment.

2020-06-195

6.5 Demande de dérogation mineure - 294, route 132 Est

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour le 294, route 132 Est ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure présentée pour la propriété du 294, route 132 Est, étant constituée du lot 3 464 240 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule 4380-32-3876, à l'effet de régulariser l'implantation de la remise ayant une marge de recul latérale de 0,7 mètre, alors que la marge de recul latérale minimale exigée au règlement de zonage R-2009-114 à son article 7.5 est de 2,0 mètres et ayant une distance séparant du bâtiment principal de 0,54 mètre alors que la distance minimale est de 2 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure porte sur les dispositions du règlement de zonage pouvant faire l'objet d'une telle demande conformément au présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis et ont été exécutés de bonne foi ;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes présentes ont pu se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété du 294, route 132 Est telle que décrite précédemment.

LOISIRS

2020-06-196

7.1 Embauche du personnel du camp de jour 2020

Il est proposé par madame Micheline Barriault, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu de procéder à l'embauche des personnes suivantes :

COORDONNATRICE

- Myriam Ouellet

16,00 \$/h

ANIMATEURS

-	Pierre-Luc Côté	14,00	\$/h
-	Gabrielle Tremblay	14,00	\$/h
-	Hélène Jean	14,00	\$/h
-	Karell Tremblay	14,00	\$/h
-	Mélina Collin	14,00	\$/h

SERVICE DE GARDE

-	Arian Lord	13,50	\$/h
-	Cédric Chalifoux	13,50	\$/h
-	Vanessa Jean	13,50	\$/h
-	Cédrick Boucher	13,50	\$/h
-	Charles-Olivier Chassé	13,50	\$/h

TRAVAUX PUBLICS

2020-06-197

8.1 Octroi d'un contrat à Multi-lignes de l'Est

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation réalisé pour le marquage des rues ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Multi-lignes de l'Est a fourni la plus basse soumission conforme avec une offre se chiffrant à 8 366,41 \$ avant taxes.

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux et secondé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu qu'un contrat soit octroyé à la compagnie *Multi-lignes de l'Est* pour le marquage des rues. Le montant prévu pour ce contrat est de 8 366,41 \$, avant taxes.

Cette dépense se fait à même le poste budgétaire 02 32000 521.

2020-06-198

8.2 Octroi d'un contrat à Alarmes 911 Rimouski inc.

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal des immobilisations des années 2020, 2021 et 2022 prévoit l'acquisition et l'installation d'un système de caméra en 2020.

Il est proposé par monsieur Gaston Rioux, appuyé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu qu'un contrat soit octroyé à la firme *Alarmes 911 Rimouski inc.* pour l'achat et l'installation d'un système de caméras de surveillance. Le montant prévu pour ce contrat est de 11 144,34 \$, avant taxes.

Cette dépense est faite à même le surplus non affecté.

2020-06-199

8.3 Achat et installation d'un système de son à la salle Louis-Philippe-Antil

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres sur invitation réalisé pour l'achat et l'installation d'un système de son à la salle Louis-Philippe-Antil ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Métronomie Ltée correspond à nos besoins avec une offre se chiffrant à 4 384,95 \$ avant taxes.

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par monsieur Roch Vézina et unanimement résolu d'autoriser la dépense à la firme *Métronomie Ltée* pour l'achat et installation d'un système de son pour la salle Louis-Philippe-Ancil. Le montant prévu pour ce contrat est de 4 384,95 \$, avant taxes.

Cette dépense est faite à même le surplus non affecté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2020-06-200

9.1 Réduction de la vitesse sur le territoire de la municipalité

CONSIDÉRANT l'importance d'améliorer la sécurité des usagers sur nos chemins publics ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre des demandes par les citoyens et les citoyennes pour réduire la vitesse sur le territoire de la municipalité depuis les dernières années ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur la sécurité a analysé et a présenté une recommandation favorable.

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu d'entreprendre la procédure légale pour que la vitesse maximale autorisée sur les voies publiques de la municipalité soit fixée à 40 km/h.

Cette nouvelle vitesse maximale sera en vigueur une fois l'entrée en vigueur du règlement concernant les limites de vitesse et un mois après que la nouvelle signalisation sera installée.

2020-06-201

9.2 Aménagement d'une traverse piétonne - route du Fleuve Ouest

CONSIDÉRANT QUE l'importance d'améliorer la sécurité des usagers sur la route du Fleuve ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur la sécurité a analysé et a présenté une recommandation favorable.

Il est proposé par monsieur Roch Vézina, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu d'ajouter une traverse piétonne afin d'améliorer la sécurité pour les usagers qui doivent traverser la route du Fleuve Ouest.

Cette traverse piétonne sera aménagée conditionnellement à ce que les manœuvres des utilisateurs du stationnement du Marché Sainte-Luce, situé au 55 route du Fleuve Ouest, soit sécuritaire tant pour les utilisateurs de la traverse piétonne que pour l'accès audit commerce.

2020-06-202

9.3 Installation de panneaux sur la rue des Rosiers – Ralentez pour ma sécurité

CONSIDÉRANT l'importance d'améliorer la sécurité des usagers de la rue des Rosiers ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité sur la sécurité a analysé et a présenté une recommandation favorable.

Il est proposé par madame Karine Ayotte, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu d'installer sur la rue des Rosiers des panneaux "Ralentez pour ma sécurité" et de peindre sur la chaussée "Ralentez".

D'ajouter éventuellement de nouvelles mesures comme projet pilote afin de réduire la vitesse et de demander une surveillance policière.

10. CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la correspondance courante.

12. Période de questions

2020-06-203

13. Fermeture de la séance

Il est proposé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Maïté Blanchette Vézina, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maïté Blanchette Vézina
Maire

Maïté Blanchette Vézina
Maire

Ginette Roy
Directrice générale